



Redressement judiciaire et licenciement

Par **nicocvc**, le **20/09/2009** à **15:23**

Bonjour,

hier notre employeur nous a annoncé qu'il voulait mettre la société en redressement début Octobre. Nous n'aurons pas nos salaires de septembre avant le 20 octobre le temps que la procédure et le déblocage des fonds se mettent en place.

Il nous a aussi annoncé vouloir tous nous licencier à la fin du mois d'Octobre pour trouver tranquillement une solution pour assurer la survie de la société (levée de fonds...).

Ma question est la suivante : si il licencie les employés et que plus personne n'est là pour "produire" comment la société peut-elle continuer à vivre ?

D'autre part j'ai lu sur Internet que lors du redressement les emplois étaient sauvegardés...

Tout cela est-il normal ?

Que faire ?

Merci pour vos réponses

Cordialement

Nicolas